



4807
immobilier
Genevois-Chablais

4 rue Capitaine Charles Dupraz
74100 ANNEMASSE
Tél. : 04.50.95.46.70
syndic.annemasse@4807immobilier.fr

SAS Cap Immobilier au capital de 9.316.875€ • RCS Annecy 391 600 103 • Siret 391 600 103 00181 • APE 6831 Z • N° intracommercial FR 50 391 600 103
Siège Social : 1, place Marie Curie • BP 337 • 74006 Annecy Cedex • Tél : 04 50 33 46 46 • info@4807.fr

Carte professionnelle N° CPI 7401 2016 000 013 486 délivrée par la CCI de Haute-Savoie • Garant Transaction/Gestion/Syndic : GALIAN Assurances • 69, rue La Boétie • 75008 Paris

www.4807immobilier.com

Annemasse, le 14/09/2022

GLIERES (LES) (0059)
4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN
74100 ANNEMASSE

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE INFORMATIONS DES PARTIES

Nos ref. : 0059-0167 GLIERES (LES) (00:

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 14/09/2022, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 14/09/2022, concernant :

Copropriétaire cédant

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AE4069340

GLIERES (LES)
4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN
74100 ANNEMASSE

Lots cave(0018), appartement T2(0058),

Totalisant ensemble : 56/8071 tantièmes généraux

NB Merci d'informer vendeur(s) et acquéreur(s) que les conventions convenues entre eux, bien que licites, sont inopposables au syndicat des copropriétaires, le syndic ne les appliquera donc pas. Dans le cas de services collectifs avec comptage individuel (eau froide, eau chaude, chauffage, etc...), il leur appartient de procéder aux relevés nécessaires pour qu'ils règlent les rapports entre eux. Enfin, concernant l'acquéreur, dans le cas d'un démembrement ou d'une indivision nous vous saurions gré de nous indiquer nom, prénom, domicile réel ou élu du mandataire commun.

PJ

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 B 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,56,	

- I - PARTIE FINANCIERE

A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	12 924,66
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	0,00

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c)	0,00
----------------------------------------------------------------------	------

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d)	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)	
4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations	0,00
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document	380,00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

B/ A DES TIERS, AU TITRE,

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------	------

TOTAL (A + B)	13 304,66
------------------------	------------------

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 4807 IMMOBILIER - COMPTABILITE SAS CAI IMMOBILIER Cachet et Signature 4 rue Charles Dupraz - 74100 ANNEMASSE Tel. 04 50 95 46 70 contact@4807immobilier.com S.A.S. au capital de 316 000 euros CPI 740120160003466 CCI SAVOIE GALVAN ASSURANCE 10 rue de Valenciennes 75009 PARIS SIRET 741 600 143 00014 - APE 6831 Z2 / 19

IMMEUBLE(S) S/A :	COPROPRIÉTAIRE(S) PRÉSENT :	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 B B 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE	CAVOVENTES.FR	18,58,	

2ème PARTIE

SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°) 0,00
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°) 0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux 0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant 0,00

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur

TOTAL (A + B + C) 0,00

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date: 14/09/2022 4807 IMMOBILIER - COMPAGNIE SAS CAPIMMOBILIER 4 Rue Charles Dupraz, 74100 ANNEMASSE Tél: 04 50 95 46 70 - compl. 2019 2020 2021 S.A.S. au Capital de 300 000 € CPI 7401201600014 - CHAUFFAGE GALLIAN ASSURANCE 04 50 95 46 70 SIRET 591 10 10 000 000

IMMEUBLE SIS A :	CO PROPRIETAIRE RESANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,50,	

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	0,00
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)	
01/10/2022 Appel du 01/10 au 31/12 (1/4)	456,32
01/01/2023 Appel du 01/01 au 31/03 (2/4)	456,32
01/04/2023 Appel du 01/04 au 30/06 (3/4)	456,32
01/07/2023 Appel du 01/07 au 30/09 (4/4)	456,32
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)	
01/10/2022 TRVX ECLAIRAGE PARKING (2/2)	2,36
01/10/2022 ETUDE RESEAU CHALEUR (2/3)	14,99
01/01/2023 ETUDE RESEAU CHALEUR (3/3)	14,99
01/10/2022 Appel du 01/10 au 31/12 (1/4)	20,82
01/01/2023 Appel du 01/01 au 31/03 (2/4)	20,82
01/04/2023 Appel du 01/04 au 30/06 (3/4)	20,82
01/07/2023 Appel du 01/07 au 30/09 (4/4)	20,82

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 SAS CAP IMMOBILIER 4 rue Charles Duprez - 74100 ANNEMASSE S.A.S. au Capital de 311 820 € CPI 7401201600001 GALIAN ASSURANCE 69 SIRET 391 600 10 000 000 02

IMMEUBLE(S) A :	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 B B 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE	18,58,	

TOTAL

1 940,90

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04 50.95.46.70	Date 14/09/2022 SAS CAPIMMOBILIER 4 Rue Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Cachet et Signature Tel: 04 50 95 46 70 - compl S.A.S. au Capital CPI 740120160000149 CALLIMMOBILIERANCE 82 rue Sud 73113 13000

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

Les avances sont conformément à l'article 45-1 du décret du 23 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances, soit globalement la somme de 0,00
 Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de
 Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C. Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 4807 IMMOBILIER - COMPTABILITÉ SASCAR IMMOBILIER Cachet et Signature Tél. 04 50 95 46 70 - Copie CVA, 301 Cour de la République CPI 200120100 - Copie GILLES

IMMEUBLE(S) A :	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		

- Dossier du 26/05/2021 Concernant
- Dossier du 22/04/2022 Concernant

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C. Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 SAS CAP IMMOBILIER 4 rue Charles Dupraz - ANNEMASSE Tél : Cachet et Signature C/

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature le : 14/09/2022

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté)	13 304,66
2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20	0,00
TOTAL	13 304,66

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)

NON

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. En cas de demande d'actualisation dudit certificat, seul le document figurant sur cette page doit être adressé au syndic, en vue de la délivrance du certificat de l'article 20, à la bonne date.

- Compte bancaire séparé au nom du syndic

Compte : 18106 00030 3006330205071 CREDIT AGRICOLE ANNECY

- Iban : BIC AGRIFRPP881 IBAN FR7618106000303006330205071

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date: 14/09/2022 SAS CAP IMMOBILIER 4 rue Charles Dupraz - 74100 ANNEMASSE Cachet et Signature S.A.S. CAP IMMOBILIER CPI2201 CALIA IMMOBILIER 20 rue de la République - 69005 Tél: 04 78 07 03 03

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 B 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		16,58,	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- I - SYNDIC

- Syndic professionnel : 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE
4, Rue C.Charles Dupraz
74100 ANNEMASSE
- Tel. : 04.50.95.46.70
- Fax. :
- Carte Professionnelle : CPI 7401 2016 000 013 466 RC : R.C.S. ANNECY 391 600 103
- Garantie de : 21.720.000. Délivrée par GALIAN ASSURANCES 89 rue LA BOETIE -
75008 PARIS
- Désigné le : 21/04/2022
- Période du 22/04/2022 au 31/03/2023
- **Compte bancaire séparé au nom du syndicat**
Compte : 18106 00030 3006330205071 CREDIT AGRICOLE ANNECY
- Iban : BIC AGRIFRPP881 IBAN FR7618106000303006330205071

Exercice comptable du 01/10/2021 au 30/09/2022

- II - ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale 21/04/2022
- Date de la prochaine assemblée générale 04-2023

- III - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COPROPRIETE

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Date du règlement de copropriété : 10/02/1975 BAT 4 & 6
06/01/1984 BAT 8
06/11/1986 BAT 10

Reçu par Maître FAVRE PIERRE

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04 50 95 46 70	Date : 14/09/2022 Cachet et Signature CPI 7401 2016 000 013 466 RC : R.C.S. ANNECY 391 600 103 GALIAN ASSURANCES 89 rue LA BOETIE - 75008 PARIS

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

Etude SCP FAVRE ET VERDONNET

Adresse de l'étude : 8 RUE CAPITAINE CHARLES DUPRAZ 74100 ANNEMASSE

Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ? non

A quelle date ?

Nom et adresse du notaire dépositaire :

Sur quels points ?

Exite t-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ? non

Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire non à la loi SRU (L.art.49) ?

ASSOCIATION SYNDICALE -AFUL -UNION DE SYNDICATS

L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats?

non

PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Le syndicat a-t-il un patrimoine (mobilier, immobilier, autre) ? non

Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?

Le syndicat a t-il un passif (emprunt) ? non

La mutation entraîne t-elle l'exigibilité de cette somme ?

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 SAS CAPITAINE 4 rue Charles Dupraz - ANNEMASSE Tél. : Cachet et Signature SAS CAPITAINE 4 rue Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE GAL

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

CONTRATS EN COURS AU BENEFICE DU SYNDICAT

- Le syndicat est-il lié par des contrats générant des revenus ? non
(contrat d'affichage, contrat de location des parties communes,
contrat conclu au titre d'une antenne relais...)

- Dans l'affirmative, en quoi consistent-ils ?

OUVERTURE DE CREDIT-EMPRUNT

Objet de l'emprunt :

-Le cédant a-t-il fait appel pour financer sa quote part dans des
travaux collectifs à un organisme de crédit par l'intermédiaire du
syndicat de copropriétaires ? non

Si oui, nom et siège de l'organisme de crédit :

Référence du dossier :

- Sommes correspondant à la quote-part du cédant dans ce crédit :
et échéance de remboursement :

-La mutation entraîne-t-elle exigibilité anticipée de cette somme ?

COPROPRIETE EN DIFFICULTE

Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime
de l'administration provisoire prévue par les articles 29-1 et suivants de la
loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ?

non

DROIT DE PRIORITE SUR LES LOTS A USAGE DE STATIONNEMENT

- Un droit de priorité consenti aux copropriétaires à l'occasion
de la vente de lots à usage de stationnement a-t-il été voté en

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04 50.95.48 70	Date : 14/09/2022 SAS 4 1100 Cachet et Signature TEL: 04 50 95 48 70 CP: 74013 GALLIEN

IMMEUBLE SIS A :	CO PROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 B 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		10,50,	

- IV - ASSURANCES

47132666 MULTIRIQUES IMMEUBLE

Type MULTIRISQUE Tacite reconduction
MULTIRIQUES IMMEUBLE

Souscrit auprès de

GENERALI LUCIANI ET SUTRA
866 RTE DEPARTEMENTALE 6007
BAT.C IMMEUBLE MARINA AIRPORT
06270 VILLENEUVE LOUBET
Téléphone 04.97.25.42.00

47132666 MULTIRIQUES IMMEUBLE

Type MULTIRISQUE Tacite reconduction
MULTIRIQUES IMMEUBLE

Souscrit auprès de

GENERALI LUCIANI ET SUTRA
866 RTE DEPARTEMENTALE 6007
BAT.C IMMEUBLE MARINA AIRPORT
06270 VILLENEUVE LOUBET
Téléphone 04.97.25.42.00

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 SAS COP IMMOBILIER 4 rue Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tél : 04.50.95.46.70 Cachet et Signature : S.A.S. - 09 04 50 95 46 70 GILIANI GILIANI & ASSOCIÉS S.A.S. - 09

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

B) ETAT SANITAIRE

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE : 10/02/1975

CARNET D'ENTRETIEN

Existe t-il un carnet d'entretien : oui

AMIANTE

L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ? oui

A - Parties communes :

- Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? oui

- Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? oui

- Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n°2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ? oui

Joindre la fiche récapitulative du DTA

DS EXPERTISE DU 11/01/2006

B - Parties privatives :

- Des recherches ont-elles, à la connaissance du syndic, été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? non

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date : 14/09/2022 SAS GAP IMMOBILIER 4 rue Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Cachet et Signature SAS, a G CP: 740120 GALIAN VASSILY SHEETS

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

PLOMB

Textes applicables : article L.32-5 de la loi 98-657 du 29/07/1998- décret 99-484 du 09/06/1999 - arrêté du 12/07/1999 - circulaire UHC/QC/1 n° 2001 du 16/01/2001 - décret 2002-120 du 30/01/2002 (Articles L.1334-5 et suivants du Code de la Santé Publique) - Loi 2004-806 du 9 Août 2004.

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb ? non

- Existe-t-il des mesures d'urgences (DDASS, Préfecture) ? non

TERMITES - ETAT PARASITAIRE (PARTIES COMM.)

Textes applicables : article 3 de la loi n°99-471 du 08/06/1999 - décret n°2000-613 du 03/07/2000 - arrêtés locaux

L'immeuble est-il soumis à un état parasitaire ? non

AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENT CONNUS

(légionnellose, radon, mэрule...) Néant

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU AUDIT ENERGETIQUE

Un contrôle a-t-il été effectué ? non

Si oui, le rapport est-il joint ? non

ASCENSEUR : CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

Contrôle technique ?

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.85.46.70	Date : 14/09/2022 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE S.A.S. Gacheil et Signeure TEL: 04.50.85.46.70 S.A.S. CP: 73001 GALLIAN

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 6 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,50,	

Si oui, conformité avec le décret du 9 septembre 2004 ?

PISCINE

Existe t-il une piscine ? non

MESURES ADMINISTRATIVES

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ? non
- d'une déclaration d'insalubrité ? non
- d'une injonction de travaux ? non
- d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ? non

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.95.46.70	Date: 14/09/2022 SAS Galianacci 4 rue Charles Dupraz Charrel et Signard S.A.S. 2011 CPI: 740120 GALIANACCI

IMMEUBLE(S) A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
GLIERES (LES) 4 8 8 10 RUE RENE NAUDIN 74100 ANNEMASSE		18,58,	

- IV - NON DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de : 13 304,66

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en meme temps que la notification de l'art.6 du D 17 mars 1967 adressée au plus tard le :

____/____/____

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A ANNEMASSE

LE 14/09/2022

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIC NATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 14/09/2022	DELIVRE PAR LE SYNDIC 4807 IMMOBILIER ANNEMASSE 4, Rue C.Charles Dupraz 74100 ANNEMASSE Tel: 04.50.85.46.70	Date: 14/09/2022 SAS COPRIETAIRE 4 rue Charles Dupraz Cachet et Signature 101, 04 50 85 46 70 S.A.S. ANNEMASSE CPI 74012041 GALIAN ASSURANCE